



Pourquoi une Charte ?



Un engagement
volontaire des entreprises



Préserver la qualité de vie
des riverains



Renforcer
le dialogue



Améliorer
les pratiques



Respecter
les écosystèmes



Dès 1992, l'industrie des granulats, rassemblant les producteurs de sables et graviers, met en place une **Charte professionnelle** dans laquelle elle fixe les règles destinées à encadrer son activité en matière d'environnement.

Sous l'impulsion de cette première Charte, de nombreux programmes d'études et de recherche sont menés. Ces travaux conduisent à la constitution d'un fonds documentaire particulièrement riche. Ce fonds permet à la profession de mieux identifier les principaux impacts environnementaux et les techniques de réaménagement des carrières, et d'élaborer un socle commun de bonnes pratiques environnementales.

En 2004, conscientes des enjeux environnementaux et sensibles aux aspirations de notre société, les entreprises de carrières, regroupées au sein de l'UNICEM, renforcent leur engagement en adoptant la **Charte Environnement des industries de carrières**.

Pilier de la politique environnementale des industries de carrières, la Charte Environnement accompagne ses adhérents dans une démarche de progrès. Elle fixe les objectifs environnementaux et met en place un cadre méthodologique rigoureux, spécialement adapté aux activités de carrières. De plus, elle propose des services d'accompagnement (conseil, formation...), destinés à développer la prise en compte de l'environnement dans les entreprises.



COMITÉ NATIONAL DE LA CHARTE

Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
3, rue Alfred Roll - 75849 PARIS CEDEX 17
Tél. 01 44 01 47 01 - Fax 01 40 54 03 28
e-mail : contact@unicem.fr - www.unicem.fr

respect de l'environnement & dialogue

Parce que

nous entendons démontrer concrètement qu'exploiter une carrière et prendre en compte l'environnement sont des actes compatibles,

Parce que

nous sommes convaincus que l'écoute, le dialogue et l'information transparente sont les préalables sociaux indispensables au développement de nos projets,

Parce que,

engagés depuis plusieurs années dans la voie du développement durable, nous tenons à renforcer cette démarche,

Nous donnons un nouvel élan à notre Charte

pour une amélioration continue de nos pratiques environnementales.

Les industries de carrières sont confrontées à un double enjeu : elles doivent répondre à la demande en matériaux afin de contribuer au développement économique de notre société, tout en intégrant, dans la conduite de leurs activités, un principe désormais passé au premier plan des exigences sociales : le respect de l'environnement.

En adoptant une nouvelle Charte Environnement, les industries de carrières, regroupées au sein de l'UNICEM, s'engagent à concilier ces deux attentes et se fixent un objectif commun : intégrer au mieux les carrières à leur environnement naturel et humain. Responsabilité, concertation, maîtrise des impacts, réduction des nuisances : telles sont les réponses des industries de carrières aux défis de l'environnement.

1

Pourquoi une Charte ?



A l'origine de la Charte, un constat : l'aspiration à un développement respectueux de l'environnement s'amplifie dans la société française ; les dispositions législatives et réglementaires, qui accompagnent cette volonté, rendent de plus en plus contraignantes les conditions d'ouverture et d'exploitation des carrières.

Afin de répondre à ces nouvelles conditions d'exercice de leur activité, les industries de carrières ont élaboré un projet collectif visant à concilier développement économique, respect de l'environnement et écoute des acteurs locaux.

LE NOMBRE D'ADHÉRENTS DE LA CHARTE FAIT SA FORCE

- **Près de 400 entreprises signataires de la Charte, grands groupes industriels comme petites entreprises de carrières.**
- **Soit plus de 1 000 carrières, produisant 200 millions de tonnes de granulats notamment (la moitié de la production nationale annuelle).**

2

Un engagement volontaire des entreprises



La Charte est une démarche syndicale et collective. L'entreprise signataire s'engage à faire évoluer l'ensemble de ses sites d'exploitation et à y intégrer progressivement les bonnes pratiques définies par les experts de la profession.

Pour soutenir les efforts de l'entreprise, la Charte met en place le Chemin de progrès : un cadre méthodologique rigoureux, fondé sur un processus d'amélioration continue des pratiques. Cette démarche, constituée d'étapes programmées dans le temps, permet à l'entreprise d'atteindre des objectifs réalistes dans des délais déterminés.

LE CHEMIN DE PROGRÈS

- **Une mise en œuvre progressive : audit initial de positionnement, plan d'action environnemental, validation des pratiques, audits réguliers de suivi et de contrôle.**
- **Un auditeur externe garant du processus : conseils à l'entreprise, contrôle de l'intégration des bonnes pratiques, validation de la qualification de la carrière.**

Schéma de principe du Chemin de progrès



3

Préserver la qualité de vie des riverains



Le rôle primordial de la Charte est de conduire les entreprises de carrières à mieux prendre en compte les attentes exprimées par les parties concernées (riverains de la carrière, associations, élus et administration) et à améliorer leurs pratiques environnementales.

La Charte a donc défini un socle commun de bonnes pratiques adaptées à l'ensemble des domaines d'activité d'une carrière. A l'origine de ces bonnes pratiques, dix ans de programmes d'études environnementales, la mise en commun de l'expérience des professionnels ainsi que les impératifs réglementaires.

La mise en œuvre de ces pratiques contribue directement à la maîtrise des principaux impacts environnementaux des carrières et à la limitation de leurs nuisances éventuelles.

UN SOCLE COMMUN DE BONNES PRATIQUES

- **Une grille d'audit : six axes de progrès environnemental, 80 bonnes pratiques à respecter.**
- **Des pratiques adaptées : conçues sur des bases scientifiques et réglementaires, spécialement pour les activités de carrière.**

4

Renforcer le dialogue



La Charte incite les entreprises de carrières à organiser une concertation constructive avec l'ensemble des parties prenantes (riverains, élus, associations...). Elle les encourage à écouter, comprendre et répondre aux demandes, à dialoguer avant l'ouverture de la carrière et tout au long de sa vie, à confronter les projets de chacun et à permettre un accès plus transparent aux informations relatives à la carrière.

Pour cela, la Charte crée les outils de la concertation. Des structures d'écoute et d'échange associent aux niveaux régionaux et locaux les acteurs de la Charte aux tiers les plus concernés.

CONCERTATION : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- **Accueil : organisation de visites de sites et de journées portes ouvertes.**
- **Plateforme régionale d'échange : création de la Commission Régionale de Suivi de la Charte associant les parties prenantes.**

Année 4

Année 5

Année 6

□ Audit de positionnement

□ Visite annuelle

□ Audit de validation

■ Visite de suivi

■ Audit de suivi

5

Améliorer les pratiques

Le bruit, les vibrations, les émissions de poussières sont des inquiétudes qui reviennent souvent dans les discussions entre riverains et exploitants.

La Charte Environnement des industries de carrières identifie les impacts éventuels et met en place les moyens destinés à les réduire, voire à les supprimer.

En favorisant le partage des expériences entre professionnels, la Charte contribue en outre à l'émergence et à la diffusion rapide de solutions innovantes, notamment pour limiter les nuisances.



MAÎTRISE DES IMPACTS : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- **Poussières** : mise en place de dispositifs de limitation des émissions de poussières (brumisation, captation, bâchage des camions, couverture des installations).
- **Bruit** : réalisation de barrières sonores (merlons, haies...).

6

Respecter les écosystèmes

L'exploitation des carrières a des conséquences directes et parfois durables sur le territoire. La Charte Environnement, s'appuyant sur les programmes d'études qu'elle a menés depuis plusieurs années, a évalué les principaux impacts environnementaux des carrières.

Tendre à la suppression des effets négatifs et renforcer les effets positifs des activités de carrières sur l'environnement (reboisement, création d'habitats favorables à la faune et la flore, bassins de réserve d'eau et d'écrêtement des crues, aménagements paysagers...) : la Charte incite les industries de carrières à prendre en charge leurs responsabilités environnementales en faisant évoluer leurs pratiques.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- **Eaux** : recyclage des eaux de lavage et de ruissellement.
- **Déchets** : collecte sélective des déchets et élimination dans des installations conformes.